Nations Unies ECE/CES/GE.41/2021/1

Conseil économique et social

Distr. générale
10 mars 2021
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations

Vingt-troisième réunion
En ligne, les 19 et 20 mai 2021
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

Ordre du jour provisoire annoté

La réunion se tiendra en ligne le mercredi 19 mai 2021 de 15 heures à 18 heures (heure d'été de l'Europe centrale) et le jeudi 20 mai de 10 heures à 13 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
2. Premiers résultats et acquis de l'expérience des recensements déjà effectués dans le cadre du cycle de 2020.
3. Détermination des meilleures pratiques applicables aux recensements en matière d'évaluation des risques, d'élaboration de plans d'action en cas d'imprévu et de gestion des situations de crise.
4. Passage à des recensements fondés sur des registres après le cycle de 2020.
5. Diffusion et communication avant, pendant et après les recensements.
6. Ne laisser personne de côté : principes d'équité et inclusion des groupes minoritaires dans les recensements.
7. Travaux futurs : progrès dans la réalisation du plan de travail du Groupe directeur en vue de l'élaboration des recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 2030.
8. Questions diverses.

II. Annotations

La réunion est organisée pour donner suite aux demandes des États membres ayant participé à la réunion en ligne du Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations de 2020, comme indiqué à la section IV.11. d) du rapport de ladite réunion (ECE/CES/2021/14/Add.3).

Merci de recycler

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

En coopération avec ses partenaires, la CEE organise des réunions périodiques du Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations. Les objectifs de ces réunions sont les suivants : faciliter l'échange de données d'expérience entre les pays ; développer les connaissances sur divers aspects de la planification et du déroulement des recensements de la population et des habitations ; et promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des habitations. Les pays sont ainsi mieux à même de préparer et de réaliser de tels recensements nationaux et de produire des données comparables au niveau international.

2. Premiers résultats et acquis de l'expérience des recensements déjà effectués dans le cadre du cycle de 2020

Le nombre de pays ayant mené à bien un recensement dans le cadre du cycle de 2020 avant la réunion est considérablement plus faible que prévu, en raison des retards imposés par la pandémie de COVID-19. Le petit nombre de pays dont les recensements ont eu lieu avant la pandémie ont déjà fait part de leur expérience lors de la réunion d'experts tenue en ligne de 2020. Au cours de l'examen de ce point, ces pays auront l'occasion de communiquer leurs éventuels nouveaux résultats, et d'autres pays ayant mené leur recensement en 2020 seront invités à présenter leur expérience et les leçons qu'ils en auront tirées, en ce qui concerne non seulement la pandémie mais aussi les méthodes, la participation et d'autres aspects intéressants.

3. Détermination des meilleures pratiques applicables aux recensements en matière d'évaluation des risques, d'élaboration de plans d'action en cas d'imprévu et de gestion des situations de crise

Une des principales conclusions qui se dégage de la réunion que le Groupe d'experts a tenue en ligne en 2020, ainsi que d'une enquête régionale menée auprès des pays en octobre 2020, dont les résultats ont été publiés en 2021 dans l'étude intitulée *Keeping Count: conducting the 2020 round of population and housing censuses during the COVID-19 pandemic* (Le compte est quand même bon : réalisation des recensements de la population et des habitations du cycle de 2020 pendant la pandémie de COVID-19)[1], est qu'il est nécessaire de renforcer les orientations internationales sur l'élaboration de plans d'action permettant de faire face aux situations imprévues pour les opérations de recensement. À cette séance, les pays expliqueront en détail la manière dont ils conçoivent et appliquent des plans d'action en cas d'imprévu ; ils expliqueront comment ils ont mis en œuvre ces plans pour faire face aux défis posés par la pandémie et d'autres événements majeurs ; et ils examineront les facteurs qui ont contribué à leur succès et ceux qui l'ont limité. L'objectif du débat sur ce point sera de déterminer les bonnes pratiques qui peuvent être incorporées dans les prochaines recommandations de la Conférence des statisticiens européens (CES) pour les recensements de la population et des habitations.

4. Passage à des recensements fondés sur des registres après le cycle de 2020

L'adoption de méthodes de recensement non traditionnelles se poursuit et a peut-être été hâtée par la pandémie, car les pays ont subi des pressions visant à leur faire accélérer l'élaboration d'outils et de techniques faisant appel à des sources administratives. À la séance consacrée à ce point seront examinés les plans de pays qui ont jusqu'à présent appliqué des méthodes traditionnelles ou mixtes et qui ont l'intention, pour le cycle de 2030, de passer à une méthode fondée sur des registres, ou de s'en rapprocher. Tant des pays qui disposent de registres de la population que des pays qui n'en ont pas rendront compte de leur expérience ou feront part de leurs plans.

[1] Téléchargeable à l'adresse https://unece.org/statistics/publications/keeping-count.

5. Diffusion et communication avant, pendant et après les recensements

Pour l'examen de ce point, les pays seront invités à faire part de leurs expériences et de leurs projets en matière de diffusion des données de recensement et de communication avec les parties prenantes et les utilisateurs. Les participants étudieront l'éventail de groupes d'utilisateurs et de types d'utilisations des données des recensements et examineront dans quelle mesure des plans de communication complets peuvent aider à renforcer la participation aux recensements et le soutien dont ils bénéficient. Les pays utilisant des méthodes novatrices pour diffuser les données des recensements seront invités à faire part de leur expérience.

6. Ne laisser personne de côté : principes d'équité et inclusion des groupes minoritaires dans les recensements

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend l'engagement à ne laisser personne de côté et l'engagement à s'efforcer de venir d'abord en aide aux plus défavorisés. Les recensements sont un outil fondamental pour y parvenir. Certains groupes vulnérables ou défavorisés risquent toutefois de ne pas être représentés ou d'être sous-représentés dans les recensements, soit parce qu'ils sont difficiles à distinguer, soit parce qu'ils sont difficiles à contacter. Il n'est pas seulement difficile de s'assurer que les groupes minoritaires sont pris en compte ; la question se pose également de savoir si et comment les recensements doivent enregistrer l'appartenance à des groupes minoritaires, qu'il s'agisse de peuples autochtones, de membres de groupes ethniques ou religieux minoritaires, ou de personnes dont l'identité de genre diffère de leur sexe tel qu'il apparaît dans les registres d'état civil, par exemple. Il existe des tensions entre, d'une part, la nécessité de disposer de statistiques sur les minorités pour éclairer l'élaboration des politiques et assurer la représentation et, d'autre part, les préoccupations relatives à la vie privée et à la confidentialité, les craintes de discrimination et la volonté réduite de participer aux recensements que peuvent ressentir les intéressés. Les recensements réalisés à partir de registres et de sources administratives rencontrent des problèmes particuliers dans ce domaine. Les participants étudieront ces tensions et ces questions grâce à l'éclairage apporté par une table ronde d'orateurs invités.

7. Travaux futurs : progrès dans la réalisation du plan de travail du Groupe directeur en vue de l'élaboration des recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 2030

Le secrétariat et le Groupe directeur présenteront leur plan de travail en vue de l'élaboration des recommandations de la Conférence des statisticiens européens concernant les recensements de la population et des habitations pour le cycle de 2030 (document ECE/CES/BUR/2021/FEB/6)[2], qui a été approuvé par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens en février 2021. Les participants auront l'occasion de débattre des modalités de la mise en œuvre de ce plan de travail, de donner leur avis sur son contenu de fond et de s'engager à participer aux activités convenues.

8. Questions diverses

Les participants pourront examiner des questions additionnelles relatives aux recensements, proposées par le secrétariat ou par des participants.

[2] Téléchargeable à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2021-02/06_Census2030WorkPlan_appr.pdf.